

Note conceptuelle pour un tribunal sur la la santé des peuples :

V4,
16 déc 2022

Objectif

Ce document donne une vue d'ensemble de la proposition d'un Tribunal Populaire sur les violations du droit à la santé par les sociétés transnationales; elle guidera l'élaboration d'une feuille de route plus détaillée pour réaliser, sécuriser et garantir le droit universel à la santé visant les violations de ces droits par les sociétés transnationales.

La proposition de tribunal a été approuvée en principe par le conseil de direction du People's Health Movement, mais sa mise en œuvre nécessitera l'enthousiasme et l'énergie des cercles nationaux et des groupes thématiques du PHM ainsi que d'un large éventail de partenaires et de partisans de la société civile.

Cette note conceptuelle a pour but de présenter le contexte, l'objectif et le cadre général de la mise en œuvre du Tribunal, afin d'inviter les cercles plus larges de militants PHM à s'engager plus étroitement, ainsi que les partenaires qui, nous l'espérons, se joindront à nous, notamment d'autres organisations de la société civile (issues d'un large éventail de secteurs politiques), des praticiens, des universitaires, des bailleurs de fonds et d'éventuels membres élus pour le Tribunal.

Contexte

La population et la planète sont sur une trajectoire désastreuse, confrontées à un ensemble de crises croisées : économiques, sociales et écologiques. La faim, la pauvreté, l'endettement et les maladies qui découlent de ces crises sont distribués de manière très inéquitable.

Le capitalisme transnational - qui extrait, épuisé et dégrade les travailleurs, les consommateurs et la nature pour le profit des entreprises - joue un rôle majeur dans la genèse de ces crises, motivé par les bénéfices qui reviennent à une petite élite mondiale.

Les grandes sociétés transnationales (STN), qui sont de mèche avec les nations impérialistes et les institutions financières et qui se nourrissent d'un régime mondial d'échanges inégaux et de militarisme exacerbé, jouent un rôle central dans la dynamique du capitalisme mondial.

Le droit à la santé englobe le droit à des conditions de vie et à un environnement propices à la santé et au bien-être, aujourd'hui et pour les générations futures. Il comprend également le droit à des soins de santé décents. Des milliards de personnes sont privées de ces droits, par les politiques et pratiques directes des STN et par les exclusions et les inégalités générées par le capitalisme transnational et l'impérialisme. Les personnes et les communautés qui ont été historiquement confrontées à l'oppression et à la discrimination sont les plus touchées par cet assaut.

Ces circonstances sont reconnues par de nombreuses personnes dans le monde entier. Elles sont déjà accusées dans la Charte de la Santé des Peuples du PHM (2000) et dans les déclarations de nombreux autres réseaux. Les forces et la dynamique de ce régime et les voies du changement ont été analysées de près dans les six volumes du Global Health Watch publiés à ce jour.

Objectifs proposés pour le Tribunal populaire de la santé

Le Tribunal de la santé des peuples servira à :

- Exposer le rôle que jouent les entreprises géantes dans la création de la mauvaise santé, dans l'érection d'obstacles à des soins de santé décents et dans la promotion de politiques et de pratiques qui détruisent notre bien-être commun, l'harmonie écologique et les droits sociaux et économiques des générations actuelles et futures (voir le "bien vivre") ;
- Exposer les idées, normes, systèmes et structures qui privilégient le pouvoir des entreprises au détriment du bien-être des personnes et de la planète ;
- Mener un programme de documentation, d'analyse et d'action pour réaliser, assurer et garantir le droit à la santé des personnes en face des déprédations des sociétés transnationales et des gouvernements et agences internationales qui les protègent ;
- Renforcer les capacités et partager les ressources et les leçons apprises afin de mobiliser à tous les organisations sociales dans tous les secteurs pour :
 - renforcer la réglementation nationale des STN,
 - renforcer les mesures politiques nationales et régionales par rapport à la réglementation internationale des sociétés transnationales et du capitalisme transnational,
 - renforcer la responsabilité des agences financières et réglementaires internationales, notamment en s'opposant à leur privatisation par le biais de "partenariats multipartites public-privé", et
 - renforcer les forces qui travaillent à s'opposer à l'impérialisme et à mettre en place des systèmes et des structures politiques et économiques qui soutiennent l'équité et le bien vivre.

Objectifs opérationnels

Lancement lors de la PHA5. Le Tribunal populaire de la santé sera lancé publiquement lors de la cinquième Assemblée populaire de la santé (APS5) qui se tiendra en Colombie au cours de la première semaine de décembre 2023. Au cours de la période précédant l'Assemblée, un réseau d'organisations collaborant en tant que co-organiseurs/coproducteurs et partenaires du Tribunal

populaire de la santé sera constitué, les membres du Tribunal seront recrutés et les règles de base du travail du Tribunal seront déterminées. Lors de l'ASP 5, le Tribunal sera lancé ; l'acte d'accusation et une vision pour des changements concrets seront présentés ; en plus il y aura l'adoption d'un programme de collecte de témoignages, de recherche, de propositions et des actions pour le changement.

Collecte des preuves et élaboration d'un analyse ponctuel. Au cours des travaux du Tribunal, diverses preuves et témoignages seront recueillies et soumises au Tribunal. Ces preuves engloberont les violations du droit à la santé par les entreprises, le fonctionnement des entités multilatérales qui établissent et défendent la dominantes des régimes qui nourrissent les STN et défendent leur impunité. Des preuves seront également recueillies et soumises concernant les alternatives, les actes de résistance et les réponses des organisations populaires.

La participation des cercles et groupes thématiques régionaux et nationaux de PHM et des réseaux de nos coproducteurs et partenaires du Tribunal sera essentielle dans ces processus de collecte et d'analyse des données. Les preuves seront utilisées pour construire le dialogue, partager l'analyse et mettre en œuvre des actions dans différents pays, régions, réseaux et acteurs.

Déprédations et subversions. Le Tribunal examinera les preuves concernant les déprédations des sociétés transnationales dans tous les secteurs, mais plus particulièrement dans ceux des produits pharmaceutiques, des combustibles fossiles, des mines, de l'alimentation, de l'armement, de la cybertechnologie, des mécanismes financiers mondiales et de la situation des soins de santé. Le Tribunal aussi examinera les preuves concernant les stratégies et tactiques déployées par les sociétés transnationales, en conjonction avec les puissances impériales et les méga-philanthropies, pour marginaliser et coopter le système des Nations Unies, pour subvertir la souveraineté des nations du Sud et pour subordonner la société civile à l'agenda néolibéral. Le Tribunal examinera les structures et les processus de la gouvernance économique mondiale qui protègent l'impunité des STN, y compris le déploiement de la puissance militaire et les actions coercitives unilatérales.

Les luttes de résistance. Le Tribunal examinera les preuves qui documentent les passages de résistance et l'articulation et la mise en œuvre de solutions de rechange à l'ordre capitaliste transnational existant dans les gouvernements et les peuples du Sud global et un large éventail de mouvements sociaux et politiques à l'échelle mondiale. Ces luttes comprendront différents niveaux d'engagement, différents secteurs industriels et différentes facettes de la mondialisation des entreprises (y compris les institutions financières internationales et les régimes régissant le commerce mondial et la production mondiale et les flux d'investissement mondiaux), ainsi que l'articulation et la mise en œuvre de pratiques alternatives.

Action pour réaliser, sécuriser et garantir. Les réseaux et les organisations qui collaborent au PHT (y compris les cercles régionaux et nationaux et les groupes thématiques du PHM) mettront en œuvre des actions pour le changement et documentent leurs activités et les résultats qu'ils obtiennent. Ces réflexions seront soumises au Tribunal en tant qu'apprentissages de l'action afin d'informer l'analyse et l'action future sur les déprédations, les subversions, la résistance, les propositions et les alternatives.

Rapport intérimaire. Fin 2024, le Tribunal publiera un rapport intérimaire et organisera un événement très médiatisé pour lancer son rapport. Le rapport résumera ses conclusions sur les violations du droit à la santé et les stratégies et tactiques utilisées par les STN pour empêcher les États-nations et les agences des Nations Unies de remplir leurs obligations en vertu du même droit. Il résumera ses conclusions sur les stratégies qui ont été ou pourraient être déployées pour sécuriser et garantir le droit face aux activités des entreprises. Enfin, le rapport lancera un appel à l'action en soulignant les formes d'action particulièrement prometteuses pour le plaidoyer, la mobilisation populaire et la création d'alternatives.

Rapport final (fin 2026). Les rapports des autres séries de collecte de preuves, d'analyse, de plaidoyer, d'engagement, d'action et d'apprentissage de l'action seront soumis au Tribunal pour examen et intégration dans un rapport final. Le Tribunal organisera un autre événement de haut niveau pour rendre public son rapport final sur l'analyse et l'action visant à réaliser, sécuriser et garantir le droit à la santé des personnes contre les déprédations des sociétés transnationales et des gouvernements et agences internationales qui les protègent, avec un appel final à l'action.

Un engagement et une construction continus. Le Tribunal s'appuiera sur l'analyse, l'organisation et les luttes déjà en cours, du niveau local au niveau mondial. Les processus et activités initiés par le Tribunal nourriront, soutiendront et développeront cette organisation, cette analyse et cette action au-delà de la durée du Tribunal même.

Mise en œuvre

La planification détaillée de la mise en œuvre du Tribunal est en cours. Le plan de mise en œuvre proposera :

- des structures dédiées à la gestion et à la coordination, y compris l'établissement de priorités en fonction des capacités des organisations collaboratrices,
- un programme visant à atteindre la participation active des cercles régionaux et nationaux du PHM, ainsi que d'autres mouvements et réseaux de la société civile, afin d'encourager la participation, la co-création, les activités locales, nationales et régionales et les échanges qui reflètent et alimentent l'action globale, dans les limites de leurs capacités et de leur espace politique,
- les dispositions prises pour assembler, lancer et soutenir le Tribunal,
- les modalités de coordination entre le développement du Tribunal, la planification de son lancement lors de la PHA5, et le développement et la mise en œuvre des processus post Tribunal ultérieurs,
- des lignes directrices et des dispositions pour la collecte, l'analyse et la documentation des preuves, et pour la recherche-action participative visant à documenter, évaluer et tirer des enseignements des actions, et
- une approche structurée de la sensibilisation, de l'engagement du secteur de la communication.



Les charges de travail et les délais seront examinés en fonction de chacune de ces tâches, qui seront ensuite regroupées dans des calendriers consolidés et un projet de budget des dépenses.